



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 5 SEPTEMBRE 2018

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	VISITE DU SITE	1
2	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	4
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
4	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE.....	4
5	ACTIONS DE SUIVI.....	4
5.1	Lettres de remerciement pour M. Mercier et M. Beaudoin	4
6	PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM	4
6.1	Biogaz.....	4
6.2	Eaux de lixiviation	6
6.3	Reboisement et aménagements fauniques	7
6.4	Travaux de stabilisation des berges par le GARAF.....	8
7	RÉSULTATS DES SUIVIS SONORES.....	9
8	MISE À JOUR DU SITE WEB DU COMITÉ	12
9	RAPPORTS D'ACTIVITÉS	13
9.1	Registre des plaintes	13
9.2	Registre des visites du MDDELCC	14
10	DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS	14
10.1	Prochaines réunions	14

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 VISITE DU SITE

La rencontre commence par une visite du lieu d'enfouissement, commentée par les représentants de Waste Management (WM).

Pendant la visite, des explications ont été fournies sur le fonctionnement du site et ses activités :

1. **Le poste de pesée**, où chaque camion transportant des matières doit obligatoirement passer en arrivant au site. Le poste est équipé d'un détecteur de matières radioactives.
2. **Le système de neutralisants d'odeurs**, qui ceinture le site et crée une barrière aux molécules d'odeurs.
3. **La section du site actuellement en opération**, qui reçoit les matières résiduelles.
4. **Les puits forés dans les cellules pour capter le biogaz**. Un technicien vérifie régulièrement les têtes de puits à la surface, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement. La qualité du biogaz, c'est-à-dire le pourcentage de méthane, doit être adéquate pour pouvoir le valoriser.
5. **Le bâtiment central où sont envoyés les biogaz captés par les puits et les tranchées**.
6. **Les génératrices** alimentées au biogaz qui produisent 7,6 mégawatts d'électricité. L'électricité est envoyée sur le réseau d'Hydro-Québec. Le contrat est d'une durée de 20 ans. Par ailleurs, la chaleur générée par le fonctionnement de ces génératrices est revalorisée, en chauffant les serres Demers à proximité à l'aide de tuyaux d'eau qui transfèrent la chaleur.
7. **Les serres Demers**, qui ont récemment pris de l'expansion.
8. **Le travail du fauconnier**, qui vise à effaroucher et éloigner les goélands (non pas de les tuer). Les faucons sont ainsi entraînés à poursuivre les goélands.
9. **Le traitement des eaux ayant été en contact avec les déchets**. Le traitement de l'eau permet de retirer l'azote ammoniacal, à l'aide d'une réaction biologique (avec bactéries). Les boues générées par le traitement décantent vers le fond. Lorsque l'eau en surface respecte les normes, elle est acheminée vers le réseau d'égout de la Ville de Drummondville pour subir un traitement final à l'usine d'épuration municipale.
10. **Les bassins de sédimentation pour les eaux n'ayant pas été en contact avec les déchets**. C'est l'endroit vers où les eaux de pluie qui ruissellent sur le site et en périphérie de celui-ci sont acheminées. L'eau y demeure un certain temps, ce qui permet aux particules de sédimenter. Cela assure une meilleure qualité de l'eau, avant que celle-ci n'aille rejoindre le ruisseau Paul-Boisvert.
11. **Des projets environnementaux sur le site de WM réalisés en collaboration avec le GARAF**, tels que la plantation d'arbres et l'installations de cabanes pour les oiseaux.

12. **Trois propriétés acquises à proximité du site de WM.** Ce sont les citoyens qui ont approché WM afin de vendre leur propriété. Pour l'une d'entre elle, WM souhaite la réutiliser, alors que les deux autres bâtiments devront être démolis en raison de leur état.

Pendant la visite, les participants ont partagé plusieurs questions. En voici un résumé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'arrive-t-il quand vous détectez des matières radioactives?</i>	M. Lacombe explique que dans un tel cas, le chargement est isolé et une investigation est faite afin d'identifier la matière en question. Au besoin, WM communique avec l'agence fédérale responsable de gérer ce type de matières.
<i>Quel est le pourcentage de la capacité de la cellule actuelle qui est déjà remplie?</i>	M. Lacombe répond que la cellule active est actuellement remplie à environ 60 % de sa capacité.
<i>Quelle est la profondeur et la hauteur d'une cellule?</i>	M. Lacombe répond que la cellule active aura 20 mètres de profondeur et son élévation sera d'environ 70 mètres.
<i>J'ai visité des installations en Floride; là-bas, des torchères brûlent du biogaz en continu. Pourquoi ici il est possible de valoriser le biogaz en produisant de l'électricité?</i>	M. Lacombe explique qu'il y a également des torchères au site de Saint-Nicéphore, pour brûler le biogaz capté qu'il n'est pas possible de valoriser. La valorisation du biogaz nécessite une opportunité de mise en marché locale.
<i>Il n'est pas obligatoire de valoriser le biogaz au Québec?</i>	M. Lacombe précise qu'il est obligatoire de capter et brûler le biogaz, mais pas de le valoriser.
<i>C'est bien Hydro-Québec qui vous rachète l'électricité produite avec le biogaz, pendant 20 ans?</i>	M. Lacombe confirme que c'est exact. Ce contrat provient d'un appel d'offres, auquel WM a répondu pour pouvoir vendre cette électricité à Hydro-Québec.
<i>Avez-vous le droit de vendre de l'électricité directement aux serres Demers?</i>	M. Lacombe répond que non. L'électricité est envoyée sur le réseau général d'Hydro-Québec.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Donc, vous pouvez utiliser le biogaz pour vos besoins en chauffage, mais pas pour vos besoins en électricité.</i>	M. Lacombe confirme que c'est exact.
<i>Combien y a-t-il de faucons en activité au site?</i>	Alexandre, fauconnier chez GPF, explique qu'il y a quatre buses et deux faucons. Toutefois, il n'y a qu'un seul oiseau en activité à la fois.
<i>Pourquoi les goélands sont-ils nuisibles pour vous? Pourquoi faut-il les faire fuir?</i>	M. Lacombe explique que les goélands n'étaient pas appréciés par les voisins proches du site. Par ailleurs, il faut s'assurer d'empêcher les goélands de venir s'alimenter sur le site et la fauconnerie est une méthode efficace pour les contrôler.
<i>Avec l'azote que vous retirez des eaux traitées, pourriez-vous le rendre comme engrais agricole?</i>	M. Lacombe répond que non, pas avec de l'azote ammoniacal.
<i>Que faites-vous alors avec les boues qui sont récupérées?</i>	M. Lacombe explique que ces boues sont envoyées au fonds des cellules d'enfouissement.
<i>À quelle profondeur sont forés les puits qui permettent de surveiller la qualité de l'eau?</i>	M. Lacombe explique que des puits sont forés dans la nappe libre, à 4-5 mètres de profondeur, ainsi que dans la nappe profonde, à 20-25 mètres de profondeur. Ces puits permettent d'échantillonner l'eau trois fois par année, pour en surveiller la qualité.
<i>Est-ce que vous surveillez la qualité de l'eau à l'extérieur du site?</i>	M. Lacombe répond que oui, à la demande de certains citoyens, WM analyse la qualité de l'eau de leurs puits privé chaque deux ans. Les résultats sont partagés avec les citoyens. Le prochain suivi sera effectué cet automne.
<i>Sur le chemin, j'ai remarqué qu'il y a une pancarte dirigeant les sols contaminés de classe A, B et C à différents endroits. Ces sols ne vont donc pas tous au même endroit?</i>	M. Lacombe explique que les sols faiblement contaminés (A-B) sont utilisés pour réaliser du reprofilage de cellules, alors que les sols qui sont un peu plus contaminés (B-C) sont plutôt utilisés pour le recouvrement journalier des matières résiduelles.

2 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette troisième rencontre de 2018. La liste des présences figure à l'annexe 1.

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Les membres approuvent l'ordre du jour, qui figure à l'annexe 2.

4 VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la rencontre du 13 juin 2018 est approuvé par les membres.

5 ACTIONS DE SUIVI

5.1 LETTRES DE REMERCIEMENT POUR M. MERCIER ET M. BEAUDOIN

M. Dussault indique que, conformément à la pratique habituelle, des lettres de remerciement ont été préparées pour souligner la contribution de M. Dominic Mercier (chambre de commerce) et de M. Pierre Beaudoin (membre citoyen), qui ont quitté le Comité.

6 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM

6.1 BIOGAZ

M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint, rappelle d'abord quelques éléments de contexte :

- Les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques enfouies.
- Depuis 2009, le règlement sur l'enfouissement (REIMR) exige de capter puis détruire ou valoriser les biogaz. À Saint-Nicéphore, cela est fait depuis 1996.
- Pour capter les biogaz, deux types de structures sont utilisées :
 - Des tranchées horizontales installées au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule, qui sont en fait des tuyaux percés entourés de pierre nette
 - Des puits verticaux forés lors du recouvrement final, constitués d'un tuyau de PVC et d'une valve à la tête de puits qui permet de contrôler le débit

- Ces structures sont reliées à un système d'aspiration central. Une partie du biogaz aspiré est ensuite valorisé des façons suivantes :
 - La centrale de production d'électricité
 - Les serres Demers
 - Le réacteur biologique séquentiel
 - Le CFER

M. Lacombe précise que depuis fin 2017, les serres Demers utilisent du gaz naturel (distribué par Énergir), en plus du biogaz et la chaleur des moteurs fournis par le site de WM.

Puis, il explique que le ministère exige différents suivis, dont celui des émanations de méthane en surface (trois fois par année). Pour faire ce suivi, un technicien parcourt l'ensemble du site, avec un équipement de mesure couplé à un GPS. Cet équipement permet le transfert des données sur une carte géographique. La norme à ne pas dépasser est de 500 ppm. Les données sont transmises au ministère qui s'attend, en cas de dépassement, à ce que des correctifs soient mis en place.

En 2018, les suivis seront réalisés en juin (complété), en septembre (en cours au moment de la rencontre) et en octobre. Lors de la campagne de juin, aucun dépassement n'avait été détecté à la surface.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi faut-il brûler le biogaz plutôt que de le laisser s'échapper dans l'atmosphère?</i>	<p>M. Lacombe explique que le biogaz est composé principalement de méthane, un puissant gaz à effet de serre. La combustion permet de le convertir en CO₂, qui génère de 20 à 25 fois moins de gaz à effet de serre.</p> <p>En vertu du <i>Règlement</i>, depuis 2009, les exploitants de sites d'enfouissement sont tenus de gérer les biogaz, en les brûlant à l'aide de torchères, ou en les valorisant, comme le fait WM.</p>
<i>Pourquoi devez-vous nettoyer le réseau de biogaz? Qu'est-ce qui s'y retrouve?</i>	<p>M. Lacombe explique que les variations de température peuvent générer du condensat à l'intérieur des tuyaux. Les eaux générées par condensat peuvent entraîner des fines particules, lesquelles peuvent affecter le système.</p> <p>Le réseau de biogaz comprend plusieurs points de nettoyage. Le nettoyage est généralement fait entre les mois de mai et d'octobre, pour faciliter le travail des techniciens.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les serres Demers continueront à utiliser du biogaz, ou elles n'utiliseront dorénavant que du gaz naturel?</i>	M. Lacombe répond que, contrairement à la chaleur des moteurs, aucun minimum n'a été fixé pour l'utilisation de biogaz par les serres Demers; celles-ci ont le choix. WM verra l'an prochain si l'utilisation du gaz naturel aura entraîné une baisse du biogaz valorisé.
<i>Est-ce que le ministère fait, lui aussi, le suivi des émanations de méthane à la surface?</i>	M. Lacombe répond que non. Le ministère possède l'appareil nécessaire pour le faire et peut prendre des mesures en cas de problématique, mais ne fait pas de suivi régulier sur le terrain.

6.2 EAUX DE LIXIVIATION

M. Lacombe explique que :

- Les eaux de lixiviation sont captées par plusieurs systèmes de pompage, traitées par WM sur le site, puis envoyées dans le réseau d'égout de la Ville pour être traitées à nouveau.
- WM a signé une entente avec la Ville, qui précise les limites d'azote ammoniacal que WM peut envoyer dans le réseau d'égout.
- M. Lacombe présente un graphique résumant les concentrations d'azote ammoniacal mesurées, et indique qu'aucun dépassement n'est survenu par rapport à l'entente avec la Ville au cours de l'année.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Sur le graphique, on voit que la concentration d'azote ammoniacal tombe à zéro pendant l'hiver.</i></p> <p><i>Est-ce que les eaux de lixiviation sont pompées uniquement pendant l'été?</i></p>	<p>M. Lacombe indique que non, et donne quelques précisions supplémentaires sur le graphique et les normes à respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La quantité d'eaux de lixiviation rejetées par WM dans le réseau de la Ville est plus importante en été qu'en hiver. • L'entente avec la Ville permet de rejeter une quantité d'azote ammoniacal par jour (kg/jour). L'entente est plus permissive en été, puisqu'une plus grande quantité d'eau est rejetée. • Au mois d'août dernier, WM a dû traiter un plus grand volume d'eau, afin d'être en mesure de revenir rapidement sous la barre du 8 kg par jour en septembre, tel que prévu dans l'entente.

6.3 REBOISEMENT ET AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES

M. Lacombe explique que des travaux de reboisement et d'aménagement faunique sont réalisés depuis 2010, et ce, pour différentes raisons :

- Mettre de la végétation dans les zones dénudées, pour éviter l'érosion
- Renaturaliser les zones qui sont seulement utilisées temporairement
- Favoriser les habitats fauniques
- Collaborer aux activités éducatives du GARAF

Il explique que la gestion des habitats fauniques fait partie des objectifs corporatifs de WM en matière de développement durable. Ce travail est réalisé en collaboration avec le GARAF, qui peut utiliser le site de Saint-Nicéphore comme laboratoire à grande échelle.

M. Dussault souligne que plus de 10 000 arbres ont été plantés en 2018, pour un total de 85 000 arbres depuis 2010. En ajoutant les arbustes et les tiges, on en arrive à plus de 91 000 plants.

De plus, M. Lacombe précise les travaux de reboisement et aménagement réalisés en 2018 :

- WM a procédé à de l'entretien et au remplacement d'arbres morts.
- Des nichoirs et autres aménagements fauniques ont été installés.
- À la suite d'une recommandation du Conseil régional de l'environnement, un panneau a

été installé pour signaler une possible traverse à tortues.

Il souligne que, de l'avis du GARAF, la biodiversité sur le site (insecte, grenouilles vertes, tortues, etc.) a connu une augmentation, et les mesures prises ont un effet d'entraînement.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Serait-il possible d'avoir accès à des données, ou alors un graphique, qui montrent l'augmentation de la biodiversité?</i>	M. Dussault prend note de la demande et suggère d'inviter un expert pour faire une présentation au Comité lors d'une prochaine rencontre.

ACTIONS DE SUIVI :

- Inviter un expert à faire une présentation au Comité sur l'augmentation de la biodiversité en lien avec les nouveaux aménagements fauniques.

6.4 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES PAR LE GARAF

M. Dussault rappelle que les travaux de stabilisation des berges sont réalisés dans le ruisseau Paul-Boisvert, mais à l'extérieur de la propriété de WM (secteur entre le pont du boulevard Allard et l'embouchure de la rivière Saint-François).

Puis, M. Lacombe donne quelques éléments de contexte par rapport à ces travaux :

- L'année précédente, deux résidents du boulevard Allard ont contacté WM pour exprimer leurs inquiétudes par rapport à l'érosion des berges en bordure du ruisseau Paul-Boisvert.
- WM avait déjà réalisé des études pour connaître les débits réels du ruisseau et possédait les équipements nécessaires pour le captage de mesures en continu.
- En réponse à cette problématique, et bien que celle-ci n'ait pas lieu sur sa propriété, WM a impliqué le GARAF et Golder (un consultant) pour installer des végétaux qui viennent sécuriser les parois.
- Depuis, des suivis ont été réalisés, montrant qu'au printemps 2018, la présence de glaces a obstrué l'embouchure, empêchant l'écoulement des eaux et augmentant le niveau. De plus, les observations montrent que des glaces tournent sur elles-mêmes dans ce secteur, ce qui contribue à briser les terrains.

- D'un autre côté, les suivis montrent que les végétaux aménagés sur les berges ont résisté, en majeure partie, à la crue printanière et aux glaces, contribuant ainsi à contrer l'érosion.
- Puisqu'aucune saison n'est identique, le GARAF continuera à assurer un suivi, en revenant sur le terrain à l'été 2019 pour identifier les réparations ou ajustements à réaliser.
- Par la suite, WM réalisera des travaux de nettoyage, notamment pour retirer d'éventuels arbres qui bloquent les débits et nuisent à l'écoulement du ruisseau.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le site dont il est question n'est pas sur votre terrain?</i>	M. Lacombe répond que non. Les citoyens ayant contacté WM pensaient, au départ, que l'entreprise avait un lien avec la problématique. Comme bon citoyen corporatif, l'approche de WM est d'offrir son aide même si elle n'est pas la cause du problème.
<i>Sur quelle longueur le ruisseau Paul-Boisvert circule-t-il sur votre propriété?</i>	M. Lacombe répond que cette distance est d'approximativement 300 mètres, et précise que les travaux de stabilisation des berges sont réalisés loin de la propriété de WM.

7 RÉSULTATS DES SUIVIS SONORES

M. Lacombe explique que WM est tenue de réaliser un suivi sonore depuis 2013. Une fois par année, WM doit prendre des mesures à 4 points différents, et ce, pendant 24 heures. Chaque point de mesure (P1, P2, P3, P4) est couplé à un point de référence (R1, R2, R3, R4), loin du site, qui permet de connaître la contribution sonore réelle du site de WM, en retirant les anomalies. Les résultats sont envoyés au ministère.

Puis, M. Lacombe présente les résultats du suivi sonore qui, cette année, a été réalisé en juillet. Les résultats montrent que la norme a été respectée.

Quelques détails supplémentaires :

- P1 (rue de la Pintade) : les données captées sont inférieures à celles du point de référence (R1).
- P2 (boulevard Saint-Joseph) : il y a présence d'un bruit de fond important, la circulation sur le boulevard Saint-Joseph. La norme à respecter tient compte de ce bruit de fond.
- P3 (rue Dominique) : la norme est respectée.
- P4 (rue de la Cordelle) : les données captées sont inférieures à celles du point de référence (R4).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand vous dites que vous enlevez des sources de bruit (les anomalies), sur le site, enlevez-vous le bruit d'un camion qui recule?</i>	M. Lacombe explique que le bruit des camions est inclus dans les données acheminées au ministère, tout comme la machinerie. Il donne quelques exemples d'anomalies retirées des données brutes : une personne parlant près du capteur, un bruit d'avion, etc.
<i>On voit plusieurs lignes dans les tableaux. À quoi correspondent-elles?</i>	M. Lacombe répond qu'il y a trois façons de vérifier le bruit : par période de 24 heures, le jour et la nuit.
<i>Que devez-vous faire si vous dépassez la norme?</i>	M. Lacombe explique que WM devrait mettre en place des mesures d'atténuation, comme une berme, par exemple.
<i>Est-ce que des dépassements sont survenus depuis que vous exploitez le site?</i>	M. Lacombe répond que non, à l'exception d'une situation particulière. Lors d'une prise de mesures, des alarmes de recul de camions ont été perçues, ce qui, selon la norme, exige d'ajouter 5 décibels, faisant ainsi dépasser la norme théoriquement. Cela dit, cette mesure restait moins élevée que celle perçue au point de référence.
<i>Quelles sont vos heures d'ouverture?</i>	M. Lacombe répond que le site ouvre à 7 h le matin.
<i>Au club du Faisan, nous entendons très bien l'alarme de recul des camions et les chenilles, et ce, jusqu'à tard le soir (vers 19 h 30). Nous avons été incommodés tout l'été. Par exemple, hier soir, le bruit des alarmes de recul était très important. J'ai apporté un enregistrement pour vous le montrer.</i>	M. Lacombe explique que WM construit une butte pour camoufler ses activités et qu'il est interdit de mener ces travaux l'hiver.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourriez-vous tester d'autres alarmes de recul?</i>	<p>M. Lacombe répond que WM a évalué les différentes options possibles. Un autre type d'alarme, qui ne générerait presque aucun bruit et était jumelée avec un flash, avait été ciblé, mais l'expérience a montré qu'il posait des enjeux de sécurité.</p> <p>C'est pour réduire l'impact sonore du site que WM construit actuellement la berme, dont les travaux génèrent temporairement du bruit.</p> <p>M. Lacombe indique qu'il fera toutefois un suivi auprès de Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations au site de Saint-Nicéphore, afin de voir ce qui peut être fait.</p>
<i>Pourriez-vous utiliser des alarmes à distance?</i>	M. Lacombe indique que, concernant les alarmes de recul, WM a évalué toutes les options possibles et continue de le faire.
<p><i>Si je comprends bien, cette année, il n'y a rien qui peut être fait?</i></p> <p><i>Je réside plutôt loin du site et j'entends très bien les alarmes.</i></p> <p><i>Nous avons entendu beaucoup de bruit cet été, je crois que les gens ont très hâte que ce soit réglé.</i></p>	<p>M. Lacombe réitère qu'il consultera M. Lamothe afin de voir de quelle façon WM peut améliorer les choses, tout en assurant la sécurité des employés.</p> <p>Il ajoute que la consigne donnée aux opérateurs est de démarrer leurs activités à 7 h.</p>
<i>Ces temps-ci, nous entendons parfois du bruit dès 6 h 30.</i>	M. Lacombe conclut qu'il y a peut-être un laisser-aller et indique qu'il fera les vérifications nécessaires.
<i>Il s'agit d'un règlement municipal.</i>	M. Lacombe répond que la consigne, chez WM, est de ne pas démarrer les opérations avant 7 h.

ACTIONS DE SUIVI :

- Évaluer les mesures possibles pour réduire l'impact sonore des alarmes de recul au club du Faisan.
- Vérifier que les opérateurs respectent la consigne de ne pas commencer leurs activités avant 7 h.

8 MISE À JOUR DU SITE WEB DU COMITÉ

M. Dussault explique que l'équipe de Transfert a suggéré de revoir le site Web du Comité afin de le remettre au goût du jour. Puis, il cède la parole à M. Dave Arseneau, de Transfert.

M. Arseneau explique que la mise à jour vise trois objectifs :

1. S'orienter plus rapidement vers les contenus qui intéressent les internautes
2. Se conformer aux nouvelles tendances en Web
3. Faciliter la mise à jour du contenu

Puis, il présente les principales modifications suggérées, qui comprennent, par exemple, la simplification de l'arborescence du site, et une présentation plus synthétique de l'information.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il serait important qu'il y ait un lien facile d'accès, sur la page d'accueil, pour permettre aux gens de formuler des plaintes.</i>	
<i>Est-ce que vous utilisez Google Analytics?</i>	M. Dussault répond que oui.
<i>Est-ce que vous pourriez transmettre de l'information directement aux citoyens? Par exemple, les gens pourraient s'inscrire sur le site pour recevoir un texto ou un courriel lorsqu'il y a une période d'odeurs ou de nuisances.</i>	M. Dussault rappelle que WM diffuse déjà des alertes odeurs/bruits aux citoyens qui s'inscrivent à la liste d'envoi. L'alerte pourra être indiquée plus clairement sur la nouvelle version du site Web.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le site est adapté aux téléphones mobiles?</i>	M. Craft fait la vérification et confirme que le site actuel est adapté aux appareils mobiles.
<i>Est-ce que WM pourrait avoir une page Facebook?</i>	Un membre indique que la Ville de Drummondville a réalisé une étude sur le sujet, et que les sites Web demeurent encore aujourd’hui les meilleurs outils, étant davantage utilisés que les réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter.

À la suite de la période d’échanges, M. Craft valide que le Comité est à l’aise avec une mise à jour du site Web. Les membres indiquent que oui.

M. Dussault indique qu’il donnera donc le mandat à Transfert de procéder. Il suggère de vérifier si la mise à jour peut être réalisée hors ligne, de manière à pouvoir envoyer le lien aux membres avant la mise en ligne pour validation. La mise à jour pourra être présentée lors de la prochaine rencontre.

ACTIONS DE SUIVI :

- Procéder à la mise à jour du site Web du Comité, en faisant approuver, si possible, une version hors ligne par les membres
- Présenter la mise à jour lors de la prochaine rencontre du Comité

9 RAPPORTS D’ACTIVITÉS

9.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Dussault indique que la plainte reçue ce soir, en lien avec le bruit perçu au club du Faisan, sera officiellement ajoutée au registre et figurera au rapport annuel. Les mesures correctives seront documentées en fonction de la discussion à venir entre M. Lacombe et M. Lamothe.

M. Craft suggère aux membres d’encourager leurs voisins à formuler des plaintes s’ils ont vécu des situations problématiques cet été.

Le commentaire suivant est formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Mes voisins sont surtout des personnes âgées. Ils sont moins habitués à faire des plaintes.</i>	M. Dussault rappelle qu'il existe plusieurs canaux pour le faire (téléphone, courriel, en personne), et que WM s'assure de faire le suivi de chacune des plaintes.

Outre la plainte formulée pendant la rencontre, aucune autre plainte n'apparaît au registre.

9.2 REGISTRE DES VISITES DU MDDELCC

M. Lacombe indique qu'une visite du MDDELCC a eu lieu le 25 juillet. Le ministère n'a pas émis de commentaires particuliers.

10 DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

10.1 PROCHAINES RÉUNIONS

M. Dussault indique que la prochaine rencontre est prévue le mercredi 28 novembre.

Les commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Personnellement, je trouve qu'il est beaucoup plus facile de se libérer lorsque la rencontre a lieu pendant la première semaine du mois.</i>	M. Dussault indique que, l'année précédente, la rencontre avait eu lieu au début du mois de décembre, mais qu'il avait été difficile pour certains membres de se libérer. C'est pourquoi la rencontre a été planifiée à la fin du mois de novembre.
<i>Je suggère de maintenir la date du 28 novembre pour la prochaine rencontre.</i>	
<i>Les troisièmes mercredis du mois sont plus difficiles pour moi.</i>	

M. Craft conclut que la date du 28 novembre sera maintenue.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 40.

Dave Arseneau
Rapporteur de la réunion